



Probleme apres enterrement

Par **dwintar**, le **13/02/2008** à **18:25**

Bonjour, Mon beau-père a été enterré dans la même concession que son épouse (décédée il y a 12 ans) : moins d'un mois après, la tombe est en train de s'effondrer. Après plusieurs appels téléphoniques et déplacements à l'agence de pompes funèbres, ceux-ci se sont enfin déplacés pour constater les dégâts. Ils se dégagent de toute responsabilité en prétextant que les fondations n'étaient déjà pas solides avant leur intervention et que donc il faudra à nouveau payer pour les réparations ! est-ce normal ?

Par **Erwan**, le **13/02/2008** à **21:31**

Bjr, C'est possible. Les pompes funèbres ne sont peut-être pas responsables du sinistre. Il est possible que le seul fait d'ouvrir la tombe après 12 ans, ait fragilisé le monument, sans que les ouvriers aient commis une faute. Juridiquement, c'est à vous de prouver la faute.